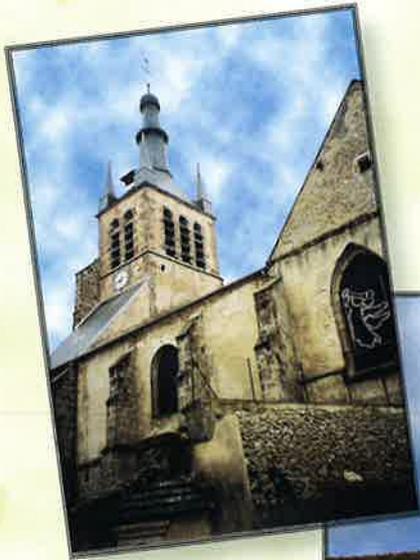




N° 21

# L'ABLUTIEN



AVRIL 2005

# Prix du Fleurissement 2004



## Prix Communaux

- Prix d'Excellence :** M. et Mme Jacky LEFEVRE
- Décor sur la voie publique:** 1<sup>er</sup> Prix : M. et Mme Yves CEZ  
2<sup>ème</sup> Prix : Mme Micheline REGNAULT  
PRIX D'ENCOURAGEMENT : Virginie et Jérémy ISAAC
- Maison avec petit jardin :** 1<sup>er</sup> Prix : M. et Mme Gérard SAURON  
2<sup>ème</sup> Prix : M. et Mme Hervé GROMAIRE  
M. et Mme Roger HENNEQUEZ  
3<sup>ème</sup> Prix : M. et Mme José DESPOCQ  
PRIX D'ENCOURAGEMENT : M. et Mme Jacky NICLET  
M. et Mme Jean-Marie TIERCELET
- Maison avec balcon, fenêtres :** 1<sup>er</sup> Prix : Mme Renée LEFEVRE  
2<sup>ème</sup> Prix : M. et Mme Jean-Pierre ERARD  
3<sup>ème</sup> Prix : Mme Marcelle DIOT  
M. et Mme Raymond PICQUOT  
PRIX D'ENCOURAGEMENT : M. et Mme Frédéric SAURON  
M. et Mme Jacques SADIER
- Commerces et Viticulteurs :** 1<sup>er</sup> Prix : Auberge du Sourdon  
2<sup>ème</sup> Prix : M. et Mme Patrick BREUL  
PRIX D'ENCOURAGEMENT : Boulangerie RIOBLANC



Remise des prix communaux

# Le Mot du Maire



*E*ncore merci à Monique et Manuel THIEBAULT pour la rédaction et l'illustration à titre bénévole du livre « Il fut un temps Saint-Martin d'Ablois ».

Merci également aux cinq conseillers non démissionnaires et aux candidates et candidats qui m'ont apporté leur soutien lors des élections municipales complémentaires du 23 janvier dernier.

Merci aux électrices et électeurs qui ont soutenu la liste «Saint-Martin, demain», afin de permettre la poursuite d'une bonne gestion quotidienne, notamment en faveur de l'enfance et du cadre de vie.

Sitôt élu, le nouveau Conseil Municipal a confirmé les adjointes et adjoints dans leur poste et constitué les commissions municipales dont la liste sera éditée dans le prochain Petit Ablutien.

Puis l'assemblée communale a examiné les dossiers ci-après :

- Travaux de voirie d'une partie du chemin du Moulin Bleu,
- Aménagement de trottoirs rue des Meulières, entre la rue des Juifs et la rue des Remparts du Nord,
- Fleurissement du village, notamment aux entrées.

Au cours de la dernière séance, les projets de construction d'une salle de sports et de l'aménagement de la Place du Général de Gaulle ont fait l'objet d'une première réflexion.

Le choix des maîtres d'œuvre sera effectué très prochainement.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bon printemps.

J. BARROIS

---

L'Ablutien N°21 – Avril 2005

Responsable de la Publication : Jackie BARROIS

Comité Permanent de Rédaction : Jackie Barrois, Marie-Line CHARPENTIER, Valérie FUSELIER  
Alain de VILLEPIN

## COMPTE ADMINISTRATIF 2003

**Compte de résultats, par opposition aux budgets primitif et supplémentaire, le compte administratif fait apparaître les dépenses et les recettes réelles enregistrées du 1er Janvier au 31 Décembre.**

### Section de Fonctionnement

#### Dépenses :

- Charges à caractère général:	226 980,44 €
Déchets ménagers: 69 101 €	
Chauffage des bâtiments, Eclairage public: 35 811 €	
Entretien voies et réseaux: 33 361 €	
- Charges de personnel:	128 895,80 €
Salaires: 85 448 €	
Cotisations: 43 447,80 €	
- Autres charges de Gestion Courante:	326 247,12 €
Contributions aux divers syndicats: 251 662 €	
dont 236 226 € au S.I.SCO.B.A. VI	
- Charges Financières (intérêts des emprunts)	11 019,81 €
- Charges Exceptionnelles	39 181,59 €
(différences sur réalisations positives de transfert en investissement)	
	732 324,76 €

#### Recettes :

- Produits des Services, du Domaine:	34 885,67 €
- Production Immobilisée:	4 670,44 €
- Impôts et Taxes:	460 065,60 €
- Dotations de l'Etat, Participations:	256 219,70 €
- Revenus des Immeubles:	29 353,74 €
- Produits de Gestion Courante:	1 678,09 €
- Produits Exceptionnels:	59 249,32 €
- Transfert de charges:	898,90 €
	847 021,46 €

### Section d'Investissement

#### Dépenses :

- Dépenses d'Equipement:	261 191,59 €
Rue du Bauchet (régulé en 2003: 49 410 €)	
Construction de trottoirs: 41 642 €	
Couverture ancienne école mixte 1: 39 274 €, etc.,	
- Dépenses financières:	58 023,89 €
dont part capital des emprunts: 41 065 €	
- Solde d'exécution reporté:	7 871,32 €
	327 086,80 €

#### Recettes :

- Recettes d'Equipement:	86 188,35 €
Subventions: 25 188,35 €	
Emprunts: 61 000 €	
- Recettes Financières:	191 876,51 €
	278 064,86 €

## BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2004

Le budget primitif est l'acte essentiel de chaque année. Définir, puis arrêter le «souhaitable» et le «possible» en fonction des dépenses obligatoires et des recettes dont près de 60 % proviennent des impôts locaux.

Le Conseil Municipal, par son vote, exprime donc l'orientation des actions à mettre en place.

### Section de Fonctionnement

#### Dépenses :

- Charges à Caractère Général:	299 683 €
Déchets ménagers: 100 000 €	
Entretien des voies et réseaux: 44 801 €	
Electricité - Gaz (éclairage public, chauffage des bâtiments): 26 000 € etc...	
- Charges de Personnel:	140 128 €
- Autres charges de Gestion Courante:	280 520 €
Contributions aux divers syndicats: 210 698 €	
dont 176 690 € au <b>Syndicat Scolaire (S.I.SCO.B.A.VI)</b>	
- Charges Financières (intérêts des emprunts):	9 254 €
- Charges Exceptionnelles:	925 €
- Virement à la Section d'Investissement:	35 993 €
	766 503 €

#### Recettes :

- Produits des Services, du Domaine:	11 975 €
- Impôts et Taxes:	480 915 €
- Dotations de l'Etat, Participations:	230 172 €
- Autres Produits de Gestion Courante:	25 200 €
- Produits de Gestion Courante:	18 241 €
	766 503 €

### Section d'Investissement

#### Dépenses :

- Dépenses d'Equipement	33 993 €
(achat poubelles: 15 700 €, etc...)	
- Remboursement d'emprunts (part capital)	49 675 €
	83 668 €

#### Recettes :

83 668 €

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE PRINCIPAL 2004**

Le budget supplémentaire permet de mieux ajuster les prévisions du budget primitif, notamment en réintroduisant les résultats de l'année précédente et certaines recettes ou dépenses non connues en début d'année.

**Section de Fonctionnement****Dépenses :**

- Charges à Caractère Général :	13 437 €
- Charges de Personnel :	10 000 €
- Autres Charges de Gestion Courante :	1 300 €
- Charges Financières :	499 €
- Virement à la Section d'Investissement :	99 550 €
	<hr/>
	124 786 €

**Recettes :**

- Résultat reporté :	124 786 €
	<hr/>
	124 786 €

**Section d'Investissement****Dépenses:**

- Opérations d'équipement:	285 574 €
dont Travaux de voirie rue des Juifs, rue des Lambourgs et rue des Meulières:	177 151 €
Rénovation Eclairage Public: 48 624 €, etc...	

**Recettes :**

- Subvention rue des Juifs:	56 239 €
- Emprunt rue des Juifs:	61 000 €
- Report excédent 2003:	138 568 €
- Virement de la section de fonctionnement:	99 550 €

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

**PATRICE PLUVINET**

- NEUF - RENOVATION - PROTECTION
- ISOLATION - CHAUFFAGE - FAUX-PLAFONDS
- AGENCEMENT MAGASIN : Eclairage, enseigne, etc...

21, rue des Rochettes - 51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS - Tél. : 03 26 59 94 26

## EPIPHANIE, GALETTE ET FÈVE

### **EPIPHANIE :**

Du grec épiphanéa qui veut dire apparition. Cette fête chrétienne, célébrée le 06 janvier, correspond à la présentation de Jésus enfant aux rois mages.

Ce jour est aussi celui du premier miracle des noces de Cana et avant tout la date de baptême du Christ.

L'Épiphanie commémore la visite des 3 rois mages venus porter des présents à l'enfant Jésus. La symbolique de ces présents en portait témoignage:

- L'or de Melchior célébrait la royauté
- L'encens de Balthazar la divinité
- Et la myrrhe de Gaspard (résine odorante fournie par un arbre d'Arabie, le Balsamier) annonçait la souffrance rédemptrice de l'homme à venir sous les traits de l'enfant.

Longtemps l'Épiphanie fut plus importante que le jour de Noël.

C'est au 16<sup>e</sup> siècle qu'il fût décidé de donner la primauté à la naissance plutôt qu'à l'Épiphanie.

Par commodité l'Épiphanie a été déplacée au premier dimanche de janvier.

### **GALETTE :**

Il s'agit très probablement d'une coutume antique, même si nous ignorons comment elle nous est parvenue.

Les Romains autrefois fêtaient, pendant sept jours les Saturnales, célébrées au solstice d'hiver en l'honneur du dieu Saturne (Dieu de l'âge d'or qui apporta paix, abondance et prospérité) et durant lesquelles régnait la plus grande liberté. Tout était autorisé.

Il n'existait pas de différences sociales. Dans les maisons, on tirait au sort un roi des Saturnales qui dirigeait les banquets. On avait pris l'habitude d'envoyer des gâteaux aux amis.

Sous l'ancien régime on l'appela «gâteau des rois» car cela tombait en pleine période des redevances féodales et il était d'usage d'en offrir un à son seigneur.

A l'époque de la Révolution, les galettes avec des fèves ont gagné toute la France.

La coutume était de bien cacher sous un appétissant gâteau la fève rituelle. On pouvait trouver une brioche en couronne couverte de fruits confits ou une galette feuilletée fourrée de frangipane. La farce à l'amande a une charge symbolique: «l'amande possède des vertus d'immortalité. Il est presque impossible de trouver des douceurs lors des rituels religieux dont l'amande serait exclue. Ouvrir l'amande, la manger, signifie découvrir et participer à un secret».

### **FÈVE :**

Avant d'être en porcelaine ou en plastique, la fève de la galette était réellement une fève. Noires ou blanches, elles servaient ainsi de bulletin de vote pour toutes les élections et aucun festin n'était donné sans qu'un roi des agapes fût élu.

Avant la pomme de terre rapportée d'Amérique par Christophe Colomb, la fève était la base de la nourriture des peuples.

C'était la première légumineuse à sortir de terre au printemps. Dans les cultes du printemps, la fève était vénérée comme le premier don que la terre fait aux hommes.

Aujourd'hui on trouve des fèves dans toutes les formes et matières, principalement en porcelaine ou en plastique. La fève est devenue un véritable objet de collection.

Fabophile se dit d'une personne qui collectionne les fèves.

Au fil du temps l'Épiphanie, la galette et la fève ont été associées.

Les rites ont la vie dure, même quand ceux qui les observent en ont oublié jusqu'à la signification.

Il est de coutume que le plus jeune convive se glisse sous la table pour désigner à qui sont attribuées les parts. La galette était partagée en autant de portions que de convives, plus une. Cette part appelée «part du Bon Dieu» était destinée au premier pauvre qui se présentait.

Celui qui a la part de galette contenant la fève devient «roi». Il est coiffé de la couronne et doit choisir sa reine.

Il est aussi de coutume que celui qui est roi doit offrir la prochaine galette.

### Recette:

**Pâte feuilletée :** la faire ou l'acheter (besoin de 2 disques de pâte de 25 cm de diamètre).

<b>Frangipane :</b> 125 g d'amande en poudre	125 g de sucre en poudre
125 g de beurre mou	3 œufs
2 cuillères à soupe de rhum	

Mélanger le beurre et le sucre puis la poudre d'amande.

Ajouter 2 œufs plus un blanc (réserver le jaune pour dorer la galette). Puis le rhum.

Préchauffer le four thermostat 7 ou 220°C.

Faire 2 disques de pâte environ 25 cm, pour un demi centimètre d'épaisseur. Sur le premier disque garnir le centre avec la frangipane, l'étaler jusqu'à 2 cm du bord. Mettre la fève. Recouvrir avec le 2ème disque de pâte. Souder les 2 parties en pressant avec les doigts, puis retourner le bord et presser à nouveau en humectant avec de l'eau.

Avec un pinceau, dorer la surface de la galette au jaune d'œuf.

Faire cuire 40 minutes.

## Italian Pizza



**Pizza à emporter  
dans votre village  
de 18 h à 21 h**

*Tous les Jeudis soirs  
(près de la fleuriste)*

**Tél. : 06 86 52 97 64**



*Fleuriste*

*Au Jardin du Sourdon*

*Toutes Compositions Florales*



25, Place du Général De Gaulle  
**51530 Saint-Martin d'Ablois**  
Tél. : 03 26 51 03 50

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

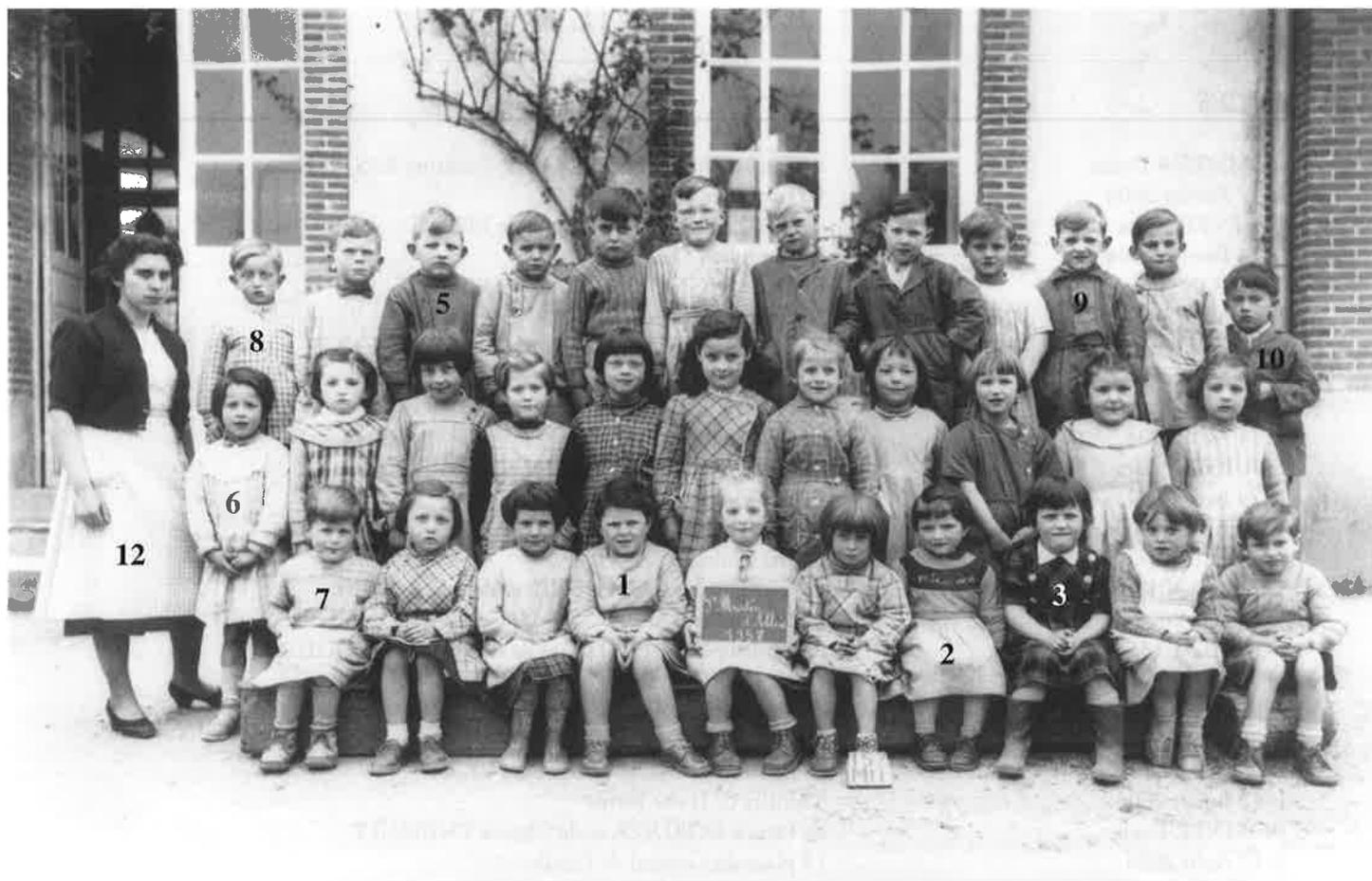
POMMERA Dylan le 17 Février 2004	de Christophe POMMERA et de Sandrine BASTIEN 96 rue Julien Ducos
LEFEVRE Noha le 24 Février 2004	de Loïc LEFEVRE et de Lauriane PICOT 82 rue Julien Ducos
VIGNON Jules le 10 Mars 2004	de Pierre VIGNON et de Fanny DEPARPE 32 rue des Sources
GADRET Clément le 29 Mars 2004	de Stéphane GADRET et de Mathilde BOUJEANT 30 rue des Juifs
SAURON Manon le 14 Avril 2004	de Frédéric SAURON et de Sandrine VIGNE 1 rue d'Enghien
SOURDET Lara le 25 Avril 2004	de Pascal SOURDET et de Ingrid BOURLON 14 rue Violaine
METEYER Pauline le 5 Mai 2004	de Yan METEYER et de Cécile GEOFFROY 19 rue Violaine
COMMENIL Allan le 12 Mai 2004	de Jean-Jacques COMMENIL et de Juliette BABE 112 rue Julien Ducos
SCHMITT Mathéo le 5 Juin 2004	de Christophe SCHMITT et de Anne-Sophie BOUDREY 7 place du Général de Gaulle
LALAUT Kenzo le 8 Juillet 2004	de Francky LALAUT et de Katia LESURE 1 lotissement des Reguins
BREUL Lucille le 12 Juillet 2004	de Patrick BREUL et de Séverine VION 5 sentier de la rue Ferrée
BORDIER Lucile le 17 Août 2004	de Franck BORDIER et de Christa THIBAUT 19 place du Général de Gaulle
HOUSSACK Rémi le 27 Octobre 2004	de Luc HOUSSACK et de Cathy STOPARZYCK 9 rue des Sources
FOULON Léonard FOULON Cornelius le 18 Novembre 2004	de Frédéric FOULON et de Emmanuelle ELLNER 18 rue des Juifs
RAMBOUILLET Valentin le 5 Décembre 2004	de Pascal RAMBOUILLET et de Sylvie PLUOT 6 rue Julien Ducos

### MARIAGES

Michel RENAUDIN et Danièle VERMONT, le 21 Février 2004  
 Jean-Philippe BACART et Florence LEON, le 12 Juin 2004  
 Michel COPPE et Valérie CLIGNY, le 26 Juin 2004  
 Michaël LAMBERT et Sabrina HAVEZ, le 3 Juillet 2004  
 Yannick PARISY et Danielle TAEYE, le 3 Juillet 2004  
 Olivier COURTIN et Roxane FORCE, le 11 Septembre 2004  
 Jean CEZ et Ghislaine DUPONT, le 23 Décembre 2004

### DECES

M. Steve POMMERA, le 3 Janvier 2004 (transcription)  
 M. Raymond BONEN, le 22 Février 2004 (transcription)  
 Mme Jocelyne HUOT épouse HENRION, le 02 Mars 2004 (transcription)  
 Mme Georgette BAYON veuve ANDRE, le 03 Mars 2004 (transcription)  
 M. Jean BONBLED, le 28 Mai 2004 (transcription)  
 M. Roger ISAAC, le 28 Mai 2004 (transcription)  
 Mme Sylviane SORLET, le 27 Septembre 2004  
 Mme Georgette BAZIN épouse FOUJU, le 4 Décembre 2004  
 M. Albert PICQUOT, le 28 Décembre 2004 (transcription)



1: Edith WOIRY - 2: Evelyne SAURON (ép. Menu) - 3: Nicole DIOT - 4: Nadine CEZ (absente sur la photo de 1957)  
5: Jean-Marie LEMAITRE - 6: Roselyne SODOYER - 7: Joël CELLIER - 8: Lionel BONNARD -  
9: Lionel DEHEC - 10: Claude FONTAINE - 11: Marie-José JAMART (ép. Fontaine - absente sur la photo de 1957) -  
12: Jane LEROY



# HABITEZ VOS COMBLES



DEJA PLUS DE 20.000 COMBLES TRANSFORMES  
PAR HARNOIS EN FRANCE

## TCH

Techniques Construction Habitat

Un groupe à votre service  
depuis 21 ans

### Aménagements de combles



Etudes gratuites

TCH ZA 10, rue Gutenberg  
51500 TAISSY

**03 26 05 07 55**

COUVERTURE-ZINGUERIE  
ÉTANCHÉITÉ

## SERIP s.a.r.l.

*Jacques Della-Patrona*

DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COUVERTURE D'ANGERS

ATELIER : 10, rue des Malbouches - 51200 EPERNAY

SIÈGE SOCIAL : 3, Rue d'Enghien  
B.P. 10

51530 Saint-Martin d'Ablois  
Tél. 03 26 59 95 88 - Fax : 03 26 59 99 82

## LAURENCE

*Coiffure*

### SALON MIXTE

*Sur rendez-vous pour dames  
Sans rendez-vous pour hommes*

78, rue Julien Ducos  
Saint-Martin-d'Ablois

Tél. 03 26 59 97 51

## ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

*Industriel & Bâtiment*



## FRÉDÉRIC FORGET

 03 26 59 98 88

12, rue des Lambourgs  
51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS

## Guy CHARPENTIER

CHAUFFAGE  
ELECTRICITE GENERALE

03 26 59 93 92

79, rue Julien Ducos  
St-MARTIN - D'ABLOIS



Bar-Restaurant — Cuisine soignée

## AUBERGE DU SOURDON

*Pensez à notre service " Plat à emporter "*

51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS — Tél. : 03 26 59 90 22



## *Quelques préjugés, superstitions, dictons paysans:*

- *Encore un qui n'ira pas à Montmort :*  
quand un homme se laisse conduire par sa femme ou n'est plus le maître dans la maison.
- *Il a été baptisé avec une queue de morue:*  
se dit d'un homme qui boit trop.
- *Il est plus vieux que son grand-père:*  
il croit tout savoir.
- *Il est dégourdi comme un manche à balai:*  
au sujet d'une personne qui manque d'initiative, de hardiesse.
- *Il ne sort que la fumée du toit:*  
se dit des gens trop économes ou avarés.

## *La Rose de Champagne*

Le soir à la veillée, les anciens racontaient aux plus jeunes, des contes merveilleux, des récits drôles ou terrifiants: vies de bergères, de chevaliers, de saints ou de revenants, ces légendes historiques que leurs ancêtres leur avaient appris...

C'était entre autres et pêle-mêle, l'histoire des quatre fils Aymon qui, là-bas, en forêt d'Ardenne, franchissaient la Meuse sur leur cheval Bayart; celle de Dom Pérignon, religieux et cellérier de l'abbaye d'Hautvillers qui «inventa» le champagne; celle de Sainte Berthe, abbesse du Val d'Or qui savait, à l'aide de sa quenouille, faire se diriger les sources; celle de Jean Le Tigneux qui vint à bout de l'ogre et épousa la fille du roi; celle du grand Saint Remi, évêque de Reims qui baptisa Clovis ou encore celle de Thibaud IV, dit Le Chansonnier, celui-là même qui implanta en notre terroir, le premier cépage de Chardonnay (Voir précédemment: La légende du premier plant de Chardonnay en Champagne) et qui nous apporta la rose...

Thibaud IV donc, Comte de Champagne et Roi de Navarre, qui rentrait de croisade en septembre de l'année 1240, rapporta à Provins, alors en Brie champenoise, la fameuse rose de Damas (Syrie), si belle, si veloutée et parfumée.

La capitale du croisé-poète-musicien champenois réserva un accueil et un destin fabuleux à cette fleur, la Reine des Fleurs, à la corolle purpurine et aux cinq pétales, que nul ne connaissait ici. Elle fut l'objet d'un véritable culte et, dès lors, présente dans les grandes cérémonies civiles et religieuses: lors des processions du Saint-Sacrement, les jeunes filles portaient sur le front une couronne de roses et les rues étaient jonchées de pétales. Les notables de Provins offraient, à travers les siècles, à leurs illustres visiteurs, outre le vin et les épices, des corbeilles de roses, des parfums et des coussins de pétales séchés; les roses se portaient aussi sous forme de chapeaux qui paraient les dames. Il se préparait, à base de cette fleur précieuse, quantité d'onguents, d'essences, d'infusions, d'eaux, de collyres, de confits, de sucreries, de miels, de vinaigres très appréciés dont le commerce, soigneusement contrôlé par les Comtes, fut une des composantes de la prospérité économique provinoise du XIII<sup>ème</sup> siècle

Cette variété de fleur dite «remontante» (c'est-à-dire fleurissant plusieurs fois de suite dans l'année), permettait une cueillette très abondante. Elle donnera ensuite naissance à la plupart des autres roses «modernes» européennes.

Indissociable des Comtes de Champagne et de la ville de Provins, la Rose de Champagne entra à la cour de France «par la grande porte», grâce au mariage de Jeanne de Champagne (petite fille de Thibaud IV) qui épousa en 1284 le Roi de France, Philippe IV Le Bel. Après sa mort, en 1305, la Champagne fut définitivement réunie à la couronne (officiellement en 1361, d'après le jeu normal des successions patrimoniales). Notre province champenoise, de ce fait, devint la première à œuvrer pour l'unité nationale après en avoir été le berceau à Reims, dès 496, lors du baptême-sacre de Clovis.

Cependant, la jolie rose, symbole de paix, devait se transformer en emblème de guerre... La tristement féroce Guerre des Roses d'Outre-Manche, tirera hélas! son origine de la Rose de Champagne.

En effet, Edmond de Lancastre, second fils de Henri III, Roi d'Angleterre, après son second mariage avec Blanche d'Artois, belle-fille de Thibaud IV, prit le titre de Comte de Champagne et de Brie, ce qui permit à la Maison de Lancastre de faire figurer dans ses armes la rose rouge de Provins. Beaucoup plus tard, en 1455, les Plantagenet se divisèrent en deux factions rivales: la maison Lancastre et la maison d'York, cette dernière adoptant la rose blanche pour blason... d'où la Guerre des Deux-Roses, combat fratricide, qui dura trente ans (jusqu'en 1485) et qui laissa l'Angleterre exsangue. Henri VII Tudor (Maison Lancastre) mit fin à ces horreurs en épousant Elisabeth d'York et scella enfin la réconciliation nationale en mêlant les deux roses dans le blason royal.

Depuis ce temps, et jusqu'au siècle dernier, les vignerons champenois aimaient entourer leur vignoble de rosiers: par souci d'esthétique d'abord, puis par soucis... phyto-sanitaire: l'oïdium du rosier (différent de celui de la vigne) annonce l'autre trois semaines à l'avance et permet ainsi de salutaires traitements préventifs. Aujourd'hui, des villages comme Chigny-les-Roses continuent cette tradition presque millénaire!... La commune de Verzenay vient de prêter son berceau pour le baptême de la rose Saint Vincent dont la principale ambition est le témoignage d'un certain art de vivre des viticulteurs champenois qui, malgré la crise, savent garder le sourire. Ces roses d'un rouge carmin, à la végétation vigoureuse, résistante et généreuse restent ainsi, aux bords des «galipes» les gracieuses et élégantes hôtesse de la fameuse route du champagne, balisée par le Comité Départemental du Tourisme, empruntée par des promeneurs venus du monde entier. Les fleurs annoncent aussi les coquets villages, les celliers accueillants et le réputé vin doré et pétillant, vrai nectar des Dieux!...

Et on peut encore trouver des spécimens de roses anciennes, dignes descendantes de la rose de Thibaud, dans les magnifiques roseraies, surplombées par les vieilles murailles de la fameuse ville de Provins.

*Grain  
de  
Beauté*

**SOINS ESTHETIQUES  
SOLARIUM (LIVA)**

**9 place du Gal de Gaulle  
51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS  
Tél./Fax : 03 26 51 60 98**

**BUDGET PRIMITIF 2004 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
SCOLAIRE de BRUGNY-ABLOIS  
(S. I. SCO. B. A.VI)**

*Section de Fonctionnement*

**Dépenses :**

- Charges à Caractère Général :	79 668 €
Electricité- Gaz- Fuel : 17 000 €, Alimentation : 25 200 €,	
Fournitures Scolaires : 15 000€ Etc...	
- Charges de Personnel :	142 948 €
- Autres Charges de Gestion Courante :	10 350 €
- Charges Financières : intérêts des emprunts	40 259 €
- Virement à la Section d'Investissement :	4 386 €
	<hr/>
	277 611 €

**Recettes :**

- Vente de Produits : Cantine-Garderie	33 000 €
- Participations des Communes :	208 611 €
- Remboursement sur emplois (C. E. C.) :	36 000 €
	<hr/>
	277 611 €

*Section d'Investissement*

**Dépenses :**

- Remboursement part capital des emprunts :	22 698 €
- Opérations d'équipement :	9 704 €
	<hr/>
	32 402 €

**Recettes :**

- Dotations :	28 016 €
- Virement de la Section de Fonctionnement :	4 386 €
	<hr/>
	32 402 €

*Nouveau...*

*Soins esthétiques à domicile sur rendez-vous*

*Contactez Jessica*

*Esthéticienne diplômée d'Etat*

**au 06 81 91 67 86**

Soins spécifiques visage • Manucure • Maquillage jour/soir • Epilations • FORFAIT MARIAGE

## La vie Locale



### 8 Mai

Le discours du Ministre  
des Anciens Combattants  
lu par Margaux ROYER  
Jordan SOUDÉ  
et Arthur LALOUELLE.



### 20 Mai

Jubilé Robert CEZ



### 30 Mai

Déplacement de l'équipe  
de Football de St-Martin  
à AVESSAC

# La vie



**28 Mai**

Après le nettoyage  
du Parc du Sourdon



**6 Juin**

Visite commentée  
du Parc du Sourdon



**11 Juillet**

Spectacle de la Fête Patronale

# Locale



**14 Juillet**  
En attendant  
la Rondelle



**28 Août**  
Parution du livre :  
“ Il fut un temps  
Saint-Martin d'Ablois ”



**22 Août**  
Vie locale  
des quinze dernières années.

## La vie Locale

Bienvenue à Grain de Beauté et aux nouveaux gérants du Bar Tabac Loto PMU Presse «Le Saint Martin».

### GRAIN DE BEAUTÉ



Après avoir obtenu le C.A.P esthétique, cosmétique et vente en 1992, puis le brevet professionnel en 1993, Muriel a exercé pendant 13 ans dans un institut de beauté à Magenta.

Depuis le 6 décembre 2004, Muriel reçoit sur rendez-vous les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 19h, et le samedi de 9h à 17h.

Soins dispensés: Epilation cire tiède, soins du visage, soins amincissement ou relaxation du corps, manucure, maquillage, solarium etc....

### LE SAINT MARTIN

Deux frères, Pierre, agent commercial et David militaire, rêvaient de changer de profession pour acheter un commerce.

Ce rêve s'est réalisé dans notre commune où ils sont installés depuis septembre 2004 avec leurs épouses et six enfants. Ils gèrent le bar «Le Saint Martin»: Loto, Rapido, PMU, Presse, Tabac.



### “ Le Saint-Martin ”

DAVID et PIERRE et leurs épouses

Bar-Tabac-Loto- Rapido - PMU - Presse

63, rue Julien Ducos  
51530 Saint-Martin d'Ablouis

☎ 03 26 59 90 55

**TEOZ\*, CARTE DE CRÉDIT PERSONNEL.**  
**PAS BESOIN DE DEMANDER À VOTRE BANQUIER**  
**CE QU'IL PENSE DE VOS ACHATS.**



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
 CHAMPAGNE-ARDENNE

Et si une banque vous aide à vivre mieux ?

Caisse d'Épargne et de Financement de Champagne-Ardenne  
 Société Anonyme Cotée en Bourse et Comptable de l'Assemblée au capital de 66.000.000 €uros  
 RCS Boulogne 338711817 - Siège social France, 111 rue Cassini  
 51000 Reims - France - Téléphone : 03 26 54 61 80  
 Site Internet : www.caisse-epargne.com  
 Crédit : 100% et 100% de Cash des versements.

\*Teoz est un crédit renouvelable d'un montant maximum de 10.000 € et d'une durée d'un an renouvelable, sous réserve d'acceptation par Caisse d'Épargne Financement (RCS Paris 8439869587) et après expiration d'un délai légal de rétractation de 7 jours. TEG (Taux Effectif Global) annuel de 13,88 % à 16,18 % et mensuel de 1,089 % à 1,258 %, hors assurances facultatives. Le coût du crédit varie selon la durée et le montant du découvert utilisé. Carte Teoz facultative, cotisation 16 € par an. Aucuns versement comptant, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Exemple : pour une utilisation unique de votre crédit Teoz le 01/09/03 de 1.200 €, 30 mensualités de 48 € et une dernière de 11,04 €. TEG annuel de 16,18 % et mensuel de 1,258 %, hors assurances facultatives. Coût Total du crédit 251,04 €.

## ASSURANCES JACOUET

**gan**  
 ASSURANCES

**ASSURANCES TOUTES BRANCHES**  
**CONTRATS COMPÉTITIFS : AUTOMOBILE, MOTO...**

6, avenue Paul Chandon  
 B.P. 107 - 51204 ÉPERNAY Cedex  
 TÉL. 03 26 54 38 22 - FAX : 03 26 54 61 80  
 e-mail : EPERNAY-PAUL-CHANDON@lesagents.gan.fr

*N'hésitez pas à demander nos tarifs*

**DEPHI**  
 produits d'entretien et matériels de nettoyage

[www.dephi.fr](http://www.dephi.fr)

5, rue du Clair Marais

Z.A. des Forges

51200 EPERNAY

Tél. : 03 26 54 40 50

Fax : 03 26 55 67 81

## PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Résumées...

#### Séance du 19 Janvier 2004

❖ **Travaux de voirie: rue des Juifs: chaussée et trottoirs, rue des Meulières et rue des Lambourgs: aménagement de trottoirs.**

Après examen du dossier d'avant-projet établi par les services de la D.D.E, le Conseil Municipal décide de la réalisation des travaux de voirie précités.

❖ **Recrutement d'un agent occasionnel.**

Il est décidé de recruter un agent non titulaire occasionnel pour une période de 6 mois à compter du 15 Février 2004. Cet agent assurera les fonctions d'employé de voirie à raison de 35 heures par semaine.

❖ **Subvention pour l'organisation de la Champ' V.T.T' O.**

Une subvention de 300 euros est allouée à l'Association Sports et Loisirs Ablutienne (ASLA) qui organise le 25 Avril 2004, la 2ème édition de la Champ' V.T.T' O.

#### Séance du 16 Mars 2004

❖ **Aménagement de l'ancienne maison de retraite, de l'orangerie et du Parc.**

Suite à la délibération N° 6341 du 5 Juin 2003 et aux diverses réunions avec les architectes et les promoteurs, Monsieur le Maire rappelle que quelques modifications ont été apportées au projet initial.

Il invite donc les architectes à présenter le dossier de demande de permis de construire d'une résidence de tourisme classée suivant l'arrêté du 14 Février 1986 fixant les normes et la procédure du classement des hôtels et des résidences de tourisme.

Suite à cette présentation, les membres du Conseil Municipal qui avaient voté contre ce projet lors de la réunion du 5 Juin 2003 maintiennent leur décision.

❖ **Travaux: Mur du Parc du Sourdon, côté rue des Sources.**

Suite à la dégradation d'une partie du mur du Parc du Sourdon, rue des Sources, il s'avère nécessaire, avant d'effectuer des travaux, de faire effectuer une étude géologique, géotechnique et hydrogéologique.

Après avoir examiné deux devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient celui établi par le cabinet Hydro - Géotechnique Est et Centre, soit 2 569,37 euros TTC.

#### Séance du 30 Mars 2004

❖ **Budget Primitif Principal 2004.**

Les différents chapitres figurent page 3.

❖ **Budget Primitif 2004: Eau Potable et Assainissement.**

Section d'Exploitation: équilibrée à 35 107 euros dont 26 742 euros d'autofinancement complémentaire à la section d'investissement.

Section d'Investissement: équilibrée à 28 242 euros.

❖ **Impôts Locaux 2004.**

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux arrêtés en 2003. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité. Les taux appliqués aux quatre taxes permettront de recueillir les produits suivants:

Taxe d'habitation:	15,95 %	produit attendu:	170 187 euros
Foncier bâti:	26,93 %	produit attendu:	199 605 euros
Foncier non bâti:	26,93 %	produit attendu:	36 113 euros
Taxe Professionnelle:	10,33 %	produit attendu:	53 850 euros

❖ **Remplacement d'un agent administratif au secrétariat de mairie.**

Suite à la demande d'un congé parental de l'agent administratif employé au secrétariat de mairie, il est décidé de recruter en qualité de non titulaire, un agent pour effectuer le remplacement au poste précité.

La prise de poste est fixée au 26 Avril 2004 et la durée de travail hebdomadaire est arrêtée à 25 heures.

❖ **Pays d'Epernay, Terres de Champagne.**

Suite à la présentation du projet de stratégie de développement durable, le Conseil Municipal approuve le projet de charte du Pays d'Epernay - Terres de Champagne.

❖ **Demande d'autorisation de lotissement.**

Monsieur le Maire présente une demande d'autorisation de lotissement située sur la parcelle N° AO 388. Il rappelle que lors de l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme, cette partie de terrain a été classée en espace réservé afin d'y aménager un parc avec jeux d'enfants.

En l'attente de l'adoption du P.L.U. dont les travaux ont été suspendus en raison de l'étude de construction d'une résidence de tourisme classée, dans l'enceinte de l'ancienne maison de retraite et dont le permis de construire a été déposé le 4 Mars 2004, Monsieur le Maire demande l'application d'un sursis à statuer et émet un avis défavorable à la demande de lotissement.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent ces propositions et chargent Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités nécessaires à ces décisions.

❖ **Désignation de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour une mission d'assistance conseil.**

Le contrat d'affermage du service public d'alimentation en eau potable arrivant à échéance au 31 décembre 2004, Monsieur le Maire propose de continuer à déléguer ledit service à une entreprise spécialisée.

Pour l'établissement du contrat, afin qu'il soit en conformité avec la loi 93-122 du 29 Janvier 1993, il propose de demander l'assistance de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Marne.

Il précise qu'il a reçu une proposition de cette administration sous la forme d'un marché public de prestation de service pour un montant de 1500 euros hors taxe.

A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter l'assistance de la D.D.A.F. dans les conditions définies ci-dessus. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Marne, le marché de prestation de service ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire et à son règlement.

Séance du 11 Mai 2004❖ *Travaux rue des Juifs, rue des Meulières et rue des Lambourgs.*

Le Conseil Municipal autorise la mise en consultation des entreprises par appel d'offres-ouvert et arrête la composition de la commission d'ouverture des plis.

❖ *Présence Postale Territoriale.*

Le Conseil Municipal de Saint Martin d'Ablois.

Demande au Gouvernement de décréter un moratoire des projets de modification du réseau et de la présence postale territoriale, engagés par la Direction de la Poste, tant que les nouvelles règles de concertation entre elle et les élus locaux ne seront ni connues, ni mises en œuvre,

Demande à la représentation nationale, députés et sénateurs, d'adopter l'amendement suivant dans le cadre du projet de loi relatif à la régulation des activités postales et/ou du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux:

*«Un fonds postal national de péréquation territoriale est créé. Il assure le financement de la mission de service public d'aménagement et de développement du territoire confiée par la loi à la Poste. Il garantit la pérennité d'un maillage du réseau postal correspondant aux besoins des usagers et des communes. Les évolutions des formes de la présence postale sur le territoire seront conduites selon les modalités prévues par la loi dans le souci d'une amélioration de la qualité du service rendu et du principe d'égalité des droits des citoyens.*

*La loi de finances la plus proche fixera le montant et les modalités de financement de ce fonds».*

Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, la proposition d'amendement de l'AMRF au projet de loi relatif à la régulation des activités postales et/ou au projet de loi relatif au développement des territoires ruraux.

❖ *Affermage: Principe de délégation du service d'alimentation en eau potable.*

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'affermage du service public d'alimentation en eau potable avec la Société des Eaux de la Ville d'EPERNAY, arrive à échéance le 31 décembre 2004.

Jusqu'à la loi N° 93-122 du 29 janvier 1993 dite loi SAPIN sur la «prévention de la corruption» et sur la «transparence de la vie économique et des procédures publiques», et au décret d'application n° 93-741 du 24 Mars 1993, les procédures de passation de ces contrats n'étaient pas encadrées.

Depuis, la passation des contrats de délégation de service est soumise à des règles de publicité, à l'examen d'une commission d'examen des offres spécifique et à un déroulement d'une procédure assez longue avant approbation par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire donne lecture de son rapport concernant le choix du mode d'exploitation du service public d'alimentation eau potable conformément aux dispositions de la loi précitée. Il précise que l'assemblée doit statuer sur le principe de la délégation et constituer la commission d'ouverture des plis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **Décide** d'engager les démarches administratives en application de la loi du 29 Janvier 1993, en vue de passer un contrat de délégation par affermage du service d'alimentation en eau potable.

- Elit dans les conditions prévues par l'article 43 de la loi n° 93-122 du 29/01/93, les membres pour constituer la commission de délégation du service public qui sera chargée notamment de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et d'ouvrir les offres de prix, d'examiner les offres, de présenter au Maire un rapport d'analyse et de donner un avis sur chaque offre.

### *Séance du 23 Juin 2004*

#### ❖ *Compte administratif 2003.*

Les différents chapitres figurent page 2.

#### ❖ *Aménagement des rues des Juifs, des Meulières et des Lambourgs.*

Suite à la réunion relative à l'ouverture des plis il est décidé de retenir l'entreprise Routière Morin pour l'exécution des travaux d'aménagement des rues des Juifs, des Meulières et des Lambourgs.

Le montant de l'offre retenue s'élève à 162 226,42 euros TTC.

Le financement sera assuré par prélèvement sur les fonds libres, les subventions et éventuellement un emprunt.

#### ❖ *Travaux de voirie: Chemin du Moulin Bleu.*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier d'avant-projet établi par la Direction Départementale de l'Équipement, Subdivision d'Épernay, relatif aux travaux de réfection d'une partie de la voie communale dite du Moulin Bleu.

Il commente les dispositions techniques et financières du projet, et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention dans le cadre des opérations programmées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- approuve l'avant-projet détaillé présenté et décide sa réalisation en 2005;

- demande que l'opération soit programmée par le Département dans le cadre des aides aux aménagements de la voirie communale;

#### ❖ *Subventions à l'A.F.R. pour l'organisation du Centre Aéré.*

Après avoir examiné le budget prévisionnel relatif au centre aéré organisé par l'A.F.R. du 5 Juillet au 30 Juillet 2004, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la subvention à 700 euros.

Par ailleurs, suite à la convention signée entre l'A.F.R. et la future directrice, le Conseil Municipal décide de participer pour un tiers aux frais de formation relative au brevet d'aptitude à la fonction de direction, soit 334 euros.

❖ ***Demande d'un local par l'A.D.M.R.***

Monsieur le Maire présente une demande de location à titre gracieux d'un local, par l'Association locale de l'A.D.M.R. de la vallée du Cubry.

Il propose de louer à titre gracieux une salle du bâtiment préfabriqué sis derrière l'école maternelle, étant entendu que la prise en charge des travaux d'aménagement et des frais de chauffage n'a pas été arrêtée et fera l'objet d'une étude ultérieure.

❖ ***Demande d'adhésion de la commune de Vinay au S.I.SCO.B.A.***

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération du 27 Mai 2004 de la commune de Vinay qui sollicite son adhésion au S.I.SCO.B.A., et de la délibération du 9 Juin 2004 par laquelle ledit Syndicat accepte cette intégration.

Vu cet exposé, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour et 0 contre, d'accepter l'adhésion de la commune de Vinay au S.I.SCO.B.A.

❖ ***Démission de Monsieur Michel HATAT des fonctions d'adjoint au maire.***

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une lettre reçue le 22 Juin 2004 par laquelle Monsieur Michel HATAT présente sa démission en qualité d'adjoint pour raisons de santé.

Cependant l'intéressé continuera à exercer les fonctions de conseiller municipal.

Monsieur le Maire transmettra cette lettre à l'autorité de tutelle pour acceptation.

❖ ***Démission de Monsieur Patrick CLOSQUINET des fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal.***

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une lettre reçue le 16 Juin 2004 par laquelle Monsieur Patrick CLOSQUINET présente sa démission d'adjoint au maire et de conseiller municipal, suite à un différend avec un employé municipal.

Monsieur le Maire transmettra cette lettre à l'autorité de tutelle pour acceptation.

❖ ***Arrêt du Plan d'Urbanisme.***

Monsieur le Maire rappelle que la procédure d'élaboration du P.L.U a été suspendue, suite au dépôt du dossier relatif au projet d'implantation d'un complexe touristique et hôtelier dans la zone qui comprend le château situé avenue de Paris et le Parc qui l'entoure.

Il rappelle que toutes les étapes précédant l'enquête publique avaient été accomplies.

Ledit projet a donc été intégré et de ce fait une nouvelle délibération d'arrêt du P.L.U doit être prise.

Aussi, Monsieur le Maire présente le nouveau projet d'arrêt du P.L.U.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 15 Octobre 2001 prescrivant l'élaboration du P.L.U.

Vu le débat qui a eu lieu au sein du Conseil Municipal du 25 Novembre 2002

Vu le projet d'élaboration du P.L.U et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les documents graphiques, le règlement et les annexes:

Considérant que le projet du P.L.U est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui sont associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré:

Tire le bilan de la concertation prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme:

Consultation et mise à disposition du document de travail pendant toute la durée de la phase de travail

Réunion publique et débat du 20 Mars 2003

Parution dans le journal municipal de Janvier 2004 du mot du maire informant les habitants du gel de l'élaboration du P.L.U suite au projet d'implantation d'un complexe touristique et hôtelier dont la délibération d'adoption figure également dans le même journal municipal.

Arrête le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Martin d'Ablois tel qu'il est annexé à la présente.

Précise que le projet du P.L.U sera communiqué pour avis:

- à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du P.L.U et à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

❖ *Financement des travaux de voirie rue des Juifs, rue des Lambourgs et rue des Meulières.*

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux de voirie rue des Juifs, rue des Lambourgs et rue des Meulières, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 61.000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par DEXIA Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale DEXIA MA, société régie par les articles L 515-13 à L 515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1: Principales caractéristiques du prêt

Montant: 61.000 euros

Durée: 8 ans

Objet: Travaux de voirie rue des Juifs, rue des Lambourgs et rue des Meulières.

Conditions financières

Taux fixe 3,87 %

Taux réduit 2,51 %

*Séance du 27 Juillet 2004*

❖ *Création d'un poste d'agent d'entretien.*

Suite au départ en retraite d'un employé de voirie, il est décidé à l'unanimité de recruter un agent stagiaire, à compter du 15 Août 2004.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures et la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 289.

Monsieur le Maire rappelle que l'agent qui sera retenu avait été recruté en qualité d'agent occasionnel à compter du 16 février 2004 suite à l'arrêt de travail observé par Monsieur Daniel FORTIN.

❖ *Recrutement d'un agent occasionnel.*

Il est décidé de recruter un agent non titulaire occasionnel pour une période de 3 mois à compter du 1er Août 2004. Cet agent assurera les fonctions d'employé de voirie à raison de 35 heures par semaine.

❖ *Forêt communale: Travaux de Nettoyage.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention d'ingénierie établie par les services de l'ONF et se rapportant aux travaux de nettoyage de la parcelle N°21.

- Montant de la rémunération demandée par l'ONF:

Montage et suivi du dossier de subvention (section de fonctionnement):	723,58 euros
Encadrement de chantier (section d'investissement):	747,50 euros
- Montant des travaux à effectuer par l'entreprise:	3.937,47 euros

*Séance du 18 Octobre 2004*

❖ *Projet d'installation d'une antenne relais, téléphone mobile.*

Monsieur le Maire présente et commente le projet d'installation d'une antenne relais, téléphonie mobile, établi par l'entreprise SOGETREL pour le compte de BOUYGUES TELECOM. L'implantation du relais BOUYGTEL se situerait dans le clocher de l'église.

Après avoir analysé le projet de convention qui comporte trop de contraintes, notamment en matière de travaux, les membres de l'assemblée émettent un avis défavorable.

❖ *Travaux «Eclairage du terrain de football».*

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal retiennent le devis établi par l'entreprise ANQUET, soit 6 714,34 euros TTC pour l'installation de l'éclairage au terrain de football pour l'entraînement des joueurs.

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 6 000 euros avait été inscrite au budget supplémentaire 2003.

❖ *Demande d'acquisition de la parcelle N° AO 388, située derrière le monument aux morts.*

Suite à l'arrêté préfectoral du 6 Août 2004, accordant le sursis à statuer sur la demande de permis de lotir relatif à la parcelle N° AO 388, Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour engager la procédure d'acquisition de ladite parcelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

*Séance du 8 Décembre 2004*

❖ Budget Supplémentaire Principal 2004

Les différents chapitres figurent page 4.

❖ *Budget Supplémentaire: Eau potable et Assainissement.*

Section d'exploitation: équilibré à 1 250 euros.

Section d'investissement: équilibré à 79 289 euros.

❖ **Attribution de Subventions pour l'année 2004.**

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer les subventions suivantes:

Association des Parents d'Elèves:

- Sapin de Noël:	330 euros
- A titre de fonctionnement:	220 euros
Amicale des Sapeurs Pompiers:	1970 euros
Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR):	1285 euros
Union Sportive de Saint Martin d'Ablois:	1800 euros
Clubs Loisirs et Amitiés:	720 euros
Tennis Club Ablutien:	540 euros
Groupement de développement animation en milieu rural (GDAMR-ABCD):	540 euros
Coopératives scolaires ( 200 X 2):	400 euros
Association des Anciens Combattants:	250 euros
Association Sports et Loisirs Ablutienne (ASLA):	540 euros
Saint Martin Jumelage:	540 euros
Association des Orpailleurs de Champagne:	150 euros

❖ **Subvention à l'Association des Parents d'Elèves de Saint Martin d'Ablois - Brigny-Vaudancourt - Vinay.**

Sur présentation du budget présenté par l'Association des Parents d'Elèves, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 2 800 euros pour l'organisation de la classe de neige qui aura lieu du 25 Janvier au 4 Février 2005.

❖ **Remplacement de deux adjoints au Maire.**

Suite aux démissions de deux adjoints, Monsieur le Maire propose de procéder à leur remplacement par Madame Martine BIRON et Monsieur Bernard BOUVIER.

Sous la présidence de Monsieur le Maire et dans les formes:

- Madame Martine BIRON est élue 3ème adjoint, chargée de l'urbanisme et des relations avec les associations (sauf Jeunesse et Sports), avec dix voix pour et deux bulletins blancs.
- Monsieur Bernard BOUVIER est élu 4ème adjoint, chargé des Fêtes, Cérémonies, Jeunesse et Sports, avec dix voix pour et deux bulletins blancs.

Notons que Monsieur Christophe DUMOULIN n'a pas pris part délibérément aux votes des adjoints et a quitté la séance.

*Séance du 29 Décembre 2004.*

❖ **Affermage: Contrat de délégation du service d'alimentation en eau potable.**

Monsieur le Maire rappelle, suite au principe de la délégation et conformément à la loi du 29 Janvier 1993, qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée pour le renouvellement du contrat d'affermage du service d'alimentation en eau potable de la collectivité.

La commission d'ouverture des plis a examiné les offres et a établi un rapport d'analyse complété de son avis.

Après discussion, et selon les critères exposés dans son rapport, Monsieur le Maire a choisi de retenir la SEVE, pour ce contrat.

Ces pièces ont été fournies aux Membres du Conseil, conformément à la réglementation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- approuve le choix du délégataire,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat pour l'affermage du service d'alimentation en eau potable.

***Principales Délibérations du  
Syndicat Intercommunal Scolaire de Brugny, Ablois puis Vinay  
(S.I.SCO.B.A.VI).***

***Séance du 29 Mars 2004***

***❖ Budget Primitif 2004.***

*Les différents chapitres figurent page 12*

***❖ Demande de subvention.***

Le Président présente un devis relatif à l'acquisition de matériel informatique à installer à l'école maternelle. Le montant du devis s'élève à 2 557, 36 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du syndicat:

- approuvent le devis établi par SPARCOM,
- sollicitent une subvention auprès de l'Inspection Académique,
- autorisent le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

***❖ Recrutement d'un agent chargé de l'Animation Sportive aux écoles.***

Sur proposition du Président, il est décidé à l'unanimité, de recruter à compter du 3 Mai 2004, un agent chargé de l'animation sportive en milieu scolaire à raison de 10 heures par semaine.

***Séance du 9 Juin 2004***

***❖ Révision des Tarifs Cantine-Garderie.***

A compter de la prochaine rentrée scolaire, Monsieur le Président propose que les tarifs relatifs à la cantine-garderie soient arrêtés comme suit:

- |  |            |
|--|------------|
| - Cantine et garderie pendant midi:            | 4,20 €     |
| - Garderie matin et/ou soir,                   |            |
| Enfant fréquentant la cantine, l'heure:        | 0,75 euros |
| Enfant ne fréquentant pas la cantine, l'heure: | 1,50 euros |
| - Repas occasionnels:                          | 5,20 euros |

A l'unanimité, le conseil syndical accepte ces propositions.

***❖ Demande de Subvention pour une classe nature***

A l'unanimité, il est décidé d'allouer une subvention de 983 euros à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire pour l'organisation de la classe nature qui a eu lieu au lac du Der du 1er Juin au 5 Juin 2004.

***❖ Demande d'adhésion de la commune de Vinay au S.I.SCO.B.A.***

Vu l'article L 5211.18 du Code général des collectivités territoriales, considérant la demande d'adhésion de la commune de Vinay au S.I.SCO.B.A. par délibération du 27 Mai 2004,

Le Comité Syndical par 7 voix pour et 0 contre, accepte l'adhésion de la commune de Vinay.

### *Séance du 16 Juillet 2004*

#### *❖ Travaux de réfection de la cour de l'école maternelle et d'agrandissement de la cour de l'école primaire.*

Il est décidé de faire exécuter les travaux de réfection de la cour de l'école maternelle et d'agrandissement de la cour de l'école primaire:

Cour Ecole Maternelle: 15.637,70 euros TTC

Cour Ecole Primaire: 17.832,36 euros TTC

Le financement sera assuré par prélèvement sur les fonds libres, et inscrits en section d'investissement lors du prochain budget supplémentaire, compte 2313-12.

### *Séance du 22 Septembre 2004*

#### *❖ Election du bureau*

Suite à l'adhésion de la commune de Vinay au Syndicat Intercommunal Scolaire regroupant à l'origine les communes de Brugny-Vaudancourt et de Saint Martin d'Ablois, le comité procède immédiatement à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des trois délégués.

A l'issue du scrutin, sont élus:

Président: Monsieur Jackie BARROIS  
Vice-Présidents: Monsieur Maurice MAINGUET  
Madame Isabelle OUY  
Délégués: Madame Claudette JOFFRE  
Madame Julienne OUDART  
Madame Carole PINEL

### *Séance du 23 Novembre 2004*

#### *❖ Demande de Subvention pour une classe nature.*

A l'unanimité, il est décidé d'allouer une subvention de 983 euros à la Coopérative de l'école primaire pour l'organisation de la classe nature qui a eu lieu au Lac du Der du 13 au 17 Septembre 2004.

#### *❖ Prise en charge de frais de transport.*

Suite à une demande de Madame la Directrice de l'école primaire, les membres de l'assemblée acceptent la prise en charge de frais relatifs au transport des élèves au Cross de Pierry qui aura lieu le 29 Mars 2005.

Le syndicat participera au coût de deux allers-retours, le troisième «car» étant pris en charge par la coopérative scolaire.

*Avis de recherche...*



*Ecole Mixte*

*année 1956 - 1957*

*Le Conseil Municipal convie le 8 Mai 2005, au défilé, les personnes présentes sur cette photo.*



# “Un problème d'eau ? Que faire en cas d'urgence ?””

“Nos équipes techniques  
sont en alerte 24 heures  
sur 24, 7 jours sur 7.  
En cas de manque d'eau ou de fuites,  
un technicien se rend sur place  
dans les 2 heures.”



*eau*

2, Avenue du Vercors - BP 1025  
51318 EPERNAY CEDEX  
Tél. (N° AZUR) 08 10 463 463



## Imprim'éclair - Epernay

*Ce n'est pas qu'une impression...*

6, rue Frédéric Plomb  
tél. 03 26 59 50 70 - fax 03 26 55 14 91



Prix d'Excellence  
M. et Mme Jacky LEFEVRE